



**GESTION DE LA PAIE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES
POUR LE PALAIS DE TOKYO**

N°05_2026

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

PRÉAMBULE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pouvoir adjudicateur :

PALAIS DE TOKYO

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros
13 avenue Président Wilson, 75116 Paris
SIREN : RCS PARIS : 533 994 059

Ci-après le « **Palais de Tokyo** » ou le « **pouvoir adjudicateur** ».

Personne responsable de l'accord-cadre :
Le Président du Palais de Tokyo, Monsieur Guillaume Désanges.

Procédure de passation de l'accord-cadre :

L'Accord-cadre est passé selon une procédure adaptée. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Objet :

La présente consultation est relative à l'attribution d'un accord-cadre (ci-après dénommé l'« **Accord-cadre** ») ayant pour objet la gestion de la paie et la réalisation de prestations sociales associées pour le Palais de Tokyo.

Codes CPV de la consultation : 79211110-0 Services de gestion des salaires ; 79200000-6 Services de comptabilité, services d'audit et services fiscaux ; 79414000-9 Services de conseil en gestion des ressources humaines ; 79631000-6 Services du personnel et des salaires

L'Accord-cadre est mono-attributaire et composite, comprenant des prestations forfaitaires et des prestations sur bons de commande.

Les caractéristiques techniques de l'Accord-cadre sont précisées au Cahier des clauses particulières (« **CCP** »), inclus dans le dossier de consultation. Les soumissionnaires n'ont pas à apporter de complément au CCP.

L'acte d'engagement doit être complété et signé par les entreprises candidates lors de la remise des offres. Le contrat est formé lors de l'acceptation de l'offre économiquement la plus avantageuse par décision du Palais de Tokyo.

ARTICLE 1. SOUMISSIONNAIRE

Cadre à remplir par le soumissionnaire ENTREPRISE UNIQUE :

Le contractant unique, soussigné, désigné dans l'Accord-cadre sous le nom de « **Titulaire** »

Nom, Prénom :

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

En qualité de :

Adresse du siège social :

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de :

Sous le numéro :

Immatriculation SIRET :

Numéro de TVA intra-communautaire :

Code NAF (anciennement code APE) :

Adresse électronique où les courriels pourront être valablement envoyés :

Téléphone :

Après avoir pris connaissance et accepté le présent document, le Règlement de consultation (« **RC** ») et le CCP ;

Déclare que les prestations de l'Accord-cadre seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du Code du travail ;

Déclare que l'entreprise pour laquelle j'interviens est titulaire d'une assurance couvrant les responsabilités qu'elle pourrait encourir dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent au titre du présent Accord-cadre et que cette assurance est notamment conforme aux dispositions du Code des assurances ;

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations prévues dans le cadre de l'Accord-cadre ;

L'offre ainsi présentée me lie pour le délai de validité des offres indiqué au RC.

Cadres à remplir par les soumissionnaires GROUPEMENT D'ENTREPRISES :

Nous cotraitants soussignés, engageant les personnes physiques ou morales ci-après, groupées solidaires et désignées sous le nom « **Titulaire** ».

1^{er} co-contractant et mandataire

Nom, Prénom :

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

En qualité de :

Adresse du siège social :

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de :

Sous le numéro :

Immatriculation SIRET :

Numéro de TVA intra-communautaire :

Code NAF (anciennement code APE) :

Adresse électronique où les courriels pourront être valablement envoyés :

Téléphone :

2^e co-contractant

Nom, Prénom :

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

En qualité de :
 Adresse du siège social :
 Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de :
 Sous le numéro :
 Immatriculation SIRET :
 Numéro de TVA intra-communautaire :
 Code NAF (anciennement code APE) :
 Adresse électronique où les courriels pourront être valablement envoyés :
 Téléphone :

3° co-contractant

Nom, Prénom :
 Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :
 En qualité de :
 Adresse du siège social :
 Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de :
 Sous le numéro :
 Immatriculation SIRET :
 Numéro de TVA intra-communautaire :
 Code NAF (anciennement code APE) :
 Adresse électronique où les courriels pourront être valablement envoyés :
 Téléphone :

Après avoir pris connaissance et accepté le présent document, le RC et le CCP.

Déclarons sur l'honneur, que les prestations de l'Accord-cadre seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du Code du travail ;

Déclarons que les entreprises pour lesquelles nous intervenons sont titulaires d'une assurance couvrant les responsabilités qu'elles pourraient encourir dans l'accomplissement des tâches qui leur incombent au titre du présent Accord-cadre et que cette assurance est notamment conforme aux dispositions du Code des assurances ;

Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations prévues dans le cadre de l'Accord-cadre ;

L'offre ainsi présentée nous lie pour le délai de validité des offres indiqué au RC.

L'entreprise est le mandataire des entreprises du groupement solidaire et est, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent Accord-cadre, représentée par M/Mme

ARTICLE 2. PRIX

2.1 Le prix de l'Accord-cadre est établi de façon annuelle, forfaitaire et globale pour les prestations forfaitaires définies notamment à l'article 6.1 du CCP. Ce prix est détaillé dans la DPGF incluse dans l'Annexe Financière de l'Acte d'engagement, complétée par le soumissionnaire.

Le prix des prestations forfaitaires, tel que proposé dans l'offre du soumissionnaire est de (tableau à remplir) :

Prix forfaitaire	Montant hors taxes (en €)	Montant toutes taxes comprises (en €)
Prix pour la durée ferme de l'Accord-cadre (en chiffres)		
Prix pour la durée ferme de l'Accord-cadre (en lettres)		

2.2 Le prix unitaire des prestations sur base variable (définies à l'article 6.2 du CCP) est indiqué dans le Bordereau des Prix Unitaires (« **BPU** ») complété par le soumissionnaire, inclus dans l'Annexe financière de l'Acte d'engagement.

ARTICLE 3. DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'Accord-cadre est d'un (1) an, à compter du **1^{er} janvier 2027**.

L'Accord-cadre est reconductible trois (3) fois pour une durée d'un an par décision expresse prise par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire l'Accord-cadre. Il notifie au Titulaire la décision de reconduction trois mois avant la fin de la durée de l'Accord-cadre.

Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur n'aurait pas notifié la reconduction, l'Accord-cadre sera réputé non reconduit.

ARTICLE 4. AVANCE

Une avance est accordée au Titulaire de l'Accord-cadre dans les conditions prévues aux articles R. 2191-3 et suivants du Code de la commande publique, sauf renonciation expresse de sa part figurant ci-dessous :

L'(es) entreprise(s) déclare(nt) :

☐ Refuser à percevoir une avance

L'avance n'est due au Titulaire de l'Accord-cadre que sur la partie des prestations qui ne sont pas confiées à des sous-traitants et qui ne donnent pas lieu à paiement direct et uniquement pour les prestations dont le montant est supérieur à 50 000 € HT (cinquante mille euros hors taxes) et dont la durée d'exécution est supérieure à deux (2) mois, tel que précisé ci-dessous.

Le montant de l'avance est fixé à 5 % du montant des prestations forfaitaires de l'Accord-cadre sur la

période concernée (durée ferme) et/ou à 5% du montant de chaque bon de commande, si le montant est supérieur à 50 000 € HT (cinquante mille euros hors taxes) et si la durée d'exécution est supérieure à deux (2) mois.

L'avance n'est ni révisable, ni actualisable.

Le règlement de l'avance interviendra :

- Dans les 30 (trente) jours à compter de la notification de l'Accord-cadre en ce qui concerne les prestations forfaitaires ;
- Dans les 30 (trente) jours suivant la réception de la facture du Titulaire correspondante, en ce qui concerne les prestations sur bons de commande.

Une avance est accordée au sous-traitant dans les conditions fixées par les articles R. 2193-17 et suivants du Code de la commande publique, sauf renonciation expresse de sa part figurant dans l'acte spécial de sous-traitance, et dans les conditions accordées au Titulaire telles que décrites ci-dessus.

Dans le cas où le Titulaire sous-traiterait une part de l'Accord-cadre postérieurement à la notification de celui-ci, il doit rembourser la partie de l'avance correspondant au montant des prestations sous-traitées et donnant lieu à paiement direct, même dans le cas où le sous-traitant renonce à percevoir l'avance.

Le remboursement de l'avance tant par le Titulaire que par ses éventuels sous-traitants est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au Titulaire. Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au Titulaire et débute lorsque le montant des prestations exécutées atteint 65 % :

- Du montant toutes taxes comprises des prestations forfaitaires de la période ferme de l'Accord-cadre, pour l'avance qui serait versée concernant ces prestations ;
- Du montant toutes taxes comprises de chaque bon de commande, pour lequel une avance est versée.

Le présent article déroge à l'article 11.1 du Cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

ARTICLE 5. SOUS TRAITANCE, NANTISSEMENT ET CESSIION DE CRÉANCES

RAYER LA MENTION INUTILE (OBLIGATOIRE)

Je n'envisage/nous n'envisageons pas de sous-traiter.

J'envisage/nous envisageons de sous-traiter :

Montant sous-traité des sous-traitants désignés à l'Accord-cadre :

Le présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par un (des) sous-traitant(s) payé(s) directement, le nom de ce(s) sous-traitant(s) et les conditions de paiement du (des) contrat(s) de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Le formulaire DC4 dûment complété constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'Accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage/nous envisageons de sous-traiter est de :

Sous-traitants	Nature des prestations	Montant TTC en euros
Montant total TTC en euros		

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

.....euros T.T.C

Soit le montant sous-traité envisagé en cours d'exécution de l'Accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur doit valider le choix des sous-traitants désignés en cours d'exécution de l'Accord-cadre et doit donner l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

ARTICLE 6. PAIEMENT

Le Palais de Tokyo se libérera des sommes dues au titre de l'Accord-cadre en faisant porter les montants correspondants par virement bancaire sur le compte ci-après détaillé (joindre également un relevé d'identité bancaire) :

Compte ouvert au nom de :	
Banque :	
Agence :	
Code banque :	
Code guichet :	
N° du compte :	
Clé RIB :	

FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

À.....,

LE

Contractant ou 1 ^{er} contractant mandataire	2 ^e co-contractant	3 ^e co-contractant
Signature et cachet *:	Signature et cachet *:	Signature et cachet *:

***Signature valant acceptation sans réserve des documents de la consultation (notamment du CCP et du RC) et attestation de prise de connaissance de l'intégralité des termes de ces derniers.**

PARTIE RÉSERVÉE AU PALAIS DE TOKYO

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE

L'engagement du Titulaire est accepté par le pouvoir adjudicateur.

FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

À

LE

LE REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

LE CAS ÉCHÉANT, LA MISSION DE CONTRÔLE GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER